Système d'Information et de Communication Administrative SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen
Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du
transport en date du Relatif aux prestations rendues par les
services relevants du ministère des technologies de la communication et du
transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux
conditions de leur octroi.
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du

: Office National des Postes Organisme Domaine de la prestation : Services financiers de la Poste Objet de la prestation : Envoi d'un e-mandat sur Internet

Conditions d'obtention

avoir un compte virtuel sur Internet alimenté par s-DINAR ; -disponibilité de l'avoir au moment de l'émission du mandat ; -payer les taxes postales.

Pièces à fournir

Visiter le site Internet à l'adresse suivante : www.e-

shop.poste.tn/mandat

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Visiter le site Internet	- Client	- Immédiat
www.e- shop.poste.tn/mandat - Compléter les indications	- Client	- Immédiat
du mandat et transfert du montant par &-DINAR - Emission du mandat ;	- Agence virtuelle des produits postaux	
	- Bureau de poste	- Immédiat
- Paiement du mandat au bénéficiaire.		

Lieu de dépôt du dossier

Service: Réseau Internet

Adresse: www.e-shop.poste.tn/mandat

Lieu d'obtention de la prestation

Service: Réseau Internet

Adresse: www.e-shop.poste.tn/mandat

Délai d'obtention de la prestation

Immédiat

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n°98-38 du 2 juin 1998 relative au code de la Poste.
- Loi nº2000-83 du 9 août 2000 relative aux échanges et au commerce électronique
- Décret n°97-82 du 20 janvier 1997 fixant les tarifs postaux et financiers applicables dans le régime interne.

Système d'Information et de Communication Administrative SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendues par les services relevants du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Tel que modifié par l'arrêté en date du

: Office National des Postes Domaine de la prestation : Service financier de la Poste Objet de la prestation : Emission d'un Mandat Minute

Conditions d'obtention

- s'adresser à un bureau de poste informatisé ;
- payer le montant du mandat (le montant maximum autorisé = 2000 dinars);
- payer la taxe postale.

Pièces à fournir			
l'imprimé réser	vé au transfert d'argent.		

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- S'adresser à un bureau de	- client	immédiat
poste informatisé et servir		
l'imprimé de transfert		
d'argent et le présenter avec		
l'argent à l'agent de		
guichet;		
- Vérifier les caractéristiques	 agent de guichet 	
du mandat et exécuter		
l'opération et délivrer un		
reçu au client comportant un		
numéro confidentiel;		
- Communiquer au bénéficiaire	- client ou bureau de	
le numéro confidentiel ou	poste	
charger le bureau de poste		
de le faire à sa place		
moyennant une taxe.		

Lieu de dépôt du dossier Service : bureaux de poste informatisés

Lieu d'obtention de la prestation

Service: bureaux de poste informatisés

Délai d'obtention de la prestation

Immédiat

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi nº 98-38 du 2 Juin 1998 relative au code de la poste
- Circulaire du Directeur Général de l'Office National des Postes n°49 du 18 Mai 2002.
- Circulaire du Directeur Général de l'Office National des Postes nº 66 du 14 Juin 2002.